



RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00121
Numéro SIREN : 417 626 280
Nom ou dénomination : Eurex - Compagnie Fiduciaire Européenne

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002102

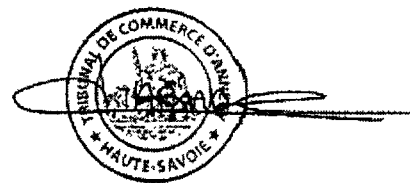
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**

Dénomination : Eurex - Compagnie Fiduciaire Européenne
Adresse : 3 rue du Champ de la Vigne Seynod 74600 Annecy -
FRANCE-

n° de gestion : 1998B00121
n° d'identification : 417 626 280

n° de dépôt : A2017/002102
Date du dépôt : 14/03/2017

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
08/03/2017 sur les apports en nature effectués par
la société FIDUCIAIRE T GUTH, associée de la
société CAP21 - CABINET THIERRY GUTH à
la société EUREX - CFE.



666850

ECOMEX

www.cabinet-ecomex.fr

ecomex@ntic-conseil.fr

EUREX
COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Société par actions simplifiée au capital de 5 881 833,66 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne
SEYNOD (74 600)

417 626 280 RCS ANNECY

Rapport du Commissaire aux apports sur les
apports en nature effectués par la société
FIDUCIAIRE T GUTH, associée de la société
CAP21 – CABINET THIERRY GUTH
à la société EUREX - CFE

AGENCE DE SAINT-ETIENNE

Siège social
Le clos du Golf
9 rue Saint-Simon
2000 Saint-Etienne

☎ 04.77.42.81.42

AGENCE DE MONTROND-LES-BAINS

Adresse secondaire
1, av. de la Route Bleue
210 Montrond-les-Bains

☎ 04.26.78.05.26

Cinq implantations

- Saint-Etienne
- Montrond-les-Bains
- Saint-Germain-Laval
- Roanne
- Marcigny

SARL unipersonnelle
au capital de 400 000 €
RCS St Etienne B 524 144 029 00013



ECOMEX EXPERTISE

ECR CONSEIL

RH Expertise

2P CONSEIL



ECOMEX

EUREX
COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Société par actions simplifiée au capital de de 5 881 833,66 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne
SEYNOD (74 600)

417 626 280 RCS ANNECY

**Rapport du Commissaire aux apports sur les
apports en nature effectués par la société FIDUCIAIRE T GUTH, associée
de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH
à la société EUREX - CFE**

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'ordonnance N°17OP197 du Président du Tribunal de Commerce d'Annecy en date du 2 Mars 2017, dans le cadre de l'opération d'apport en nature d'actions de la société FIDUCIAIRE T GUTH à la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, nous avons établi un rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le traité d'apport en nature signé par les représentants des sociétés concernées en date du 3 Mars 2017. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sommaire

I – Présentation de l’opération envisagée et description des apports.....	3
1.1 Contexte de l’opération	3
1.2 Présentation des sociétés concernées par l’opération.....	3
1.2.1 SAS CAP21 – CABINET THIERRY GUTH : société dont les titres sont apportés	3
1.2.2 EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE : société bénéficiaire de l’apport	3
1.3 Description de l’opération	3
1.3.1 Caractéristiques essentielles de l’apport.....	3
1.3.2 Conditions suspensives.....	4
1.3.3 Rémunération des apports.....	5
1.3.4 Avantages particuliers stipulés.....	5
1.4 Présentation des apports	5
1.4.1 Méthode d’évaluation retenue	5
1.4.2 Description des apports	6
II – Diligences et appréciation de la valeur des apports.....	6
2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports.....	6
2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports	7
2.3 Réalité des apports	7
2.4 Appréciation de la valeur des apports.....	7
2.5 Appréciation des avantages particuliers	7
III – Conclusion.....	8

I – Présentation de l'opération envisagée et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

L'objectif de l'opération est d'asseoir les liens de travail entre la société FIDUCIAIRE T GUTH, la société EUREX – CFE et les tiers.

1.2 Présentation des sociétés concernées par l'opération

1.2.1 SAS CAP21 – CABINET THIERRY GUTH : société dont les titres sont apportés

La société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH est une société par actions simplifiée au capital de 12 000 € dont le siège est à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67 400), 1 rue des sœurs, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 450 619 374.

Le capital de CAP21 – CABINET THIERRY GUTH est, à la date du présent rapport, de 12 000 €, divisé en 12 000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

La société FIDUCIAIRE T GUTH est l'actionnaire principal puisqu'elle détient 9 998 actions.

1.2.2 EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE : société bénéficiaire de l'apport

La société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est une société par actions simplifiée au capital de 5 881 833,66 €, dont le siège social est à SEYNOD (74600), 3 Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 417 626 280.

La Société Bénéficiaire a pour objet social exclusif l'activité comptable, à travers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes notamment.

Son capital s'élève à 5 881 833,66 €, divisé en 210 894 actions d'une valeur nominale de 27,89 € chacune.

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Les modalités essentielles de l'apport sont exposées dans le traité d'apport du 3 Mars 2017.

La société FIDUCIAIRE T GUTH fait apport à la société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de :

- La pleine propriété de 1 200 actions de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH, soit 10 %, pour une valeur globale de 67 283,02 €.

L'apporteuse déclare :

- Que la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH a émis des actions uniquement de même catégorie à vote simple ;
- Que tous les titres objets du présent apport sont entièrement libérés ;
- Qu'elle-même ne fait l'objet d'aucune mesure d'incapacité, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire ;
- Qu'en tant qu'apporteuse, elle ne cherche pas par la présente convention à se soustraire frauduleusement aux droits de ses créanciers ;
- Qu'elle n'a consenti aucun nantissement ni mise en garantie quelconque sur les titres objets du présent apport ;
- Qu'elle n'en commettra pas, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la société EUREX – CFE ;
- Qu'elle est la propriétaire pleine et entière de la totalité des dits titres et en à pleine jouissance ;
- Connaître et accepter les termes et conditions (notamment la clause de préemption et d'agrément) sans aucune restriction présents dans les statuts de la société EUREX - CFE.

Par ailleurs, l'entrée en jouissance de ces titres ne sera effective qu'un jour franc après la date de l'assemblée générale de la société SAS EUREX - CFE approuvant le présent apport. La société SAS EUREX - CFE pourra alors percevoir tout dividende qui sera attribué par l'assemblée générale de la société à partir de cette date, quelle que soit l'origine, compte de résultat, primes, réserves, reports à nouveau, ou la date de mise en paiement, dans la limite des lois et règlements impératifs et des statuts.

1.3.2 Conditions suspensives

Le présent apport ne deviendra définitif que sous les conditions suspensives suivantes :

- Vérification et approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE qui statuera au vu d'un rapport établi par un commissaire aux apports.

1.3.3 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport effectué, la société FIDUCIAIRE T GUTH bénéficiera de 838 actions nouvelles de 27,89 € de la SAS EUREX - CFE, soit une augmentation de capital de 23 371,82 € et une prime d'apport de 43 911,20 €.

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

La société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH est valorisée sur la base des comptes du dernier exercice clos à savoir le 30 septembre 2016.

La valeur de l'action EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est arrêtée à la somme de 80,29 € chacune.

L'apport de chaque action de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH est valorisé à la somme de 56,04 € chacune.

La méthode de calcul de valorisation des titres de sociétés retenue est celle d'usage dans la profession, à savoir :

- Montant de l'actif net réévalué :
 - o Ajout du montant des capitaux propres apparaissant au bilan de la société et correspondant aux droits des actionnaires,
 - ✓ diminué le cas échéant des distributions à recevoir et arrêtées sur l'exercice suivant,
 - ✓ augmenté le cas échéant des distributions à recevoir et arrêtées sur l'exercice suivant,
 - o Ajout par revalorisation du fond de clientèle civile sur la base suivante :
 - ✓ Ajout du chiffre d'affaires annuel de la société,
 - ✓ Déduction de la valeur nette comptable des fonds de clientèle civile apparaissant au bilan de la société en rapport,
 - o Ajout par revalorisation des titres de participation relatifs à des filiales d'exploitation:
 - ✓ Ajout de la valeur de cession des titres selon la méthode retenue au présent article,
 - ✓ Déduction de la valeur nette comptable des titres correspondant apparaissant au bilan de la société en rapport,

- Il est considéré que les provisions et amortissements pratiqués sur les autres actifs sont réels. En conséquence, les biens immobilisés autres, les actifs d'exploitation sont évalués pour le présent calcul à la valeur nette comptable.

Il en ressort donc une parité de 1 200 actions de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH pour 838 actions EUREX - CFE.

1.4.2 Description des apports

La société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH est valorisée à 672 434 €, pour 12 000 actions, soit 56,04 € chacune.

Les droits sociaux apportés sont retenus pour les valeurs suivantes :

- 1 200 actions (soit 10 %) de la société CAP2 – CABINET THIERRY GUTH pour une valeur globale de 67 283,02 €.

Le montant net de l'apport est donc de 67 283,02 €.

II – Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour apprécier la valeur des apports et nous nous sommes fait communiquer tous documents financiers, contrats, calculs et justificatifs de nature à nous éclairer, afin :

- de vérifier la réalité et la propriété des actifs transférés,
- d'effectuer une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble,
- de s'assurer, jusqu'à la date de ce rapport que les événements postérieurs à la date d'effet des apports n'étaient pas susceptible de remettre en cause l'évaluation retenue.

Pour nous permettre d'apprécier la valeur des apports, nous avons notamment effectué les diligences spécifiques suivantes :

- Nous avons analysé les comptes annuels des deux derniers exercices clos de CAP21 – CABINET THIERRY GUTH,
- Nous avons analysé le choix des méthodes d'évaluation retenues et écartées pour appréhender la valeur de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH,
- Enfin, nous avons demandé à la direction de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH de nous adresser une lettre d'affirmation nous confirmant qu'il n'existait aucun élément significatif pouvant remettre en cause la valeur des apports.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports

La méthode de valorisation des apports est conforme à l'usage de la profession et n'appelle pas de notre part de commentaire.

2.3 Réalité des apports

Nous sommes assurés que l'apporteur est propriétaire des titres apportés.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

La méthode décrite dans le contrat d'apport a été correctement appliquée à la valorisation de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH.

2.5 Appréciation des avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier.

III – Conclusion


Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports en nature des actions de la société CAP21 – CABINET THIERRY GUTH s'élevant à 67 283,02 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société SAS EUREX - CFE de 23 371,82 €, augmenté de la prime d'apport de 43 911,20 €.

Fait à Saint Etienne, le 8 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECOMEX

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

E.MORON

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon